



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 153-21 C

Objet : RS - Adoption du règlement financier de Grand Chambéry

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmais à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 153-21 C

objet **RS - Adoption du règlement financier de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'en raison de l'adoption du référentiel M.57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget général (également appelé budget principal), il est nécessaire d'instaurer un règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Le règlement financier est un document qui retrace toutes les procédures et le fonctionnement de la collectivité d'un point de vue budgétaire et financier. Ces procédures ont fait l'objet de concertations avec l'ensemble des directions de la collectivité. .

Il est proposé d'approuver le règlement financier de Grand Chambéry joint en annexe qui détaille l'ensemble des éléments listés dans le sommaire ci-dessous.

Introduction

Pourquoi un règlement financier ?

Budgets de fonctionnement et d'investissement

Les acteurs et leur rôle tant en dépenses qu'en recettes

Les étapes de la préparation budgétaire

La structuration des budgets de Grand Chambéry

Les différents actes budgétaires, de la prévision à la clôture en passant par des corrections intermédiaires

L'exécution des budgets

Les différents contrôles internes opérés durant l'exécution budgétaire

Les opérations de clôture des budgets

La programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement (PPF et PPI)

Une prospective servant de base à l'ensemble de la programmation annuelle et pluriannuelle et découlant du document fondateur de la mandature

Une classification politique des programmes d'investissement tant en dépenses qu'en recettes et la mise en œuvre d'outils à vocation de restitution de données

L'exécution financière des marchés publics

Renvoi vers le guide de la commande publique

La gestion de la dette et de la trésorerie

Dispositions communes à la gestion de la dette et de la trésorerie

La gestion de la dette

La gestion de la trésorerie

FCTVA ET TVA

Procédure FCTVA

Procédure TVA

Connaître son patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances du 26 octobre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement financier de Grand Chambéry.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 153-21 C

Objet de l'acte : RS - Adoption du règlement financier de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Règlement financier

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H25851H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25851H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au